

Conditions générales APPLICATION CARREFOUR ENERGIES®

Version Mars 2022

Les présentes Conditions générales peuvent être consultées sur <https://www.smoovapp.eu/fr-fr/carrefour-energies> et peuvent être téléchargées sous format PDF depuis ce site web. Si l'utilisateur final souhaite installer l'application CARREFOUR ENERGIES®, il doit manifester son accord avec les présentes Conditions générales.

CHAPITRE 1 APPLICATION CARREFOUR ENERGIES®

1. Définitions APPLICATION CARREFOUR ENERGIES®

Les définitions suivantes sont utilisées dans le présent chapitre. Ces définitions s'appliquent à l'ensemble du Contrat.

- 1.1 **Conditions générales** : les présentes conditions générales relatives à l'installation et à l'utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES®, y compris les éventuelles annexes.
- 1.2 **Allego** : le prestataire de l'application, à savoir Allego B.V., établie à Arnhem en Pays-Bas et inscrite auprès de la Chambre de commerce sous le numéro 54100038.
- 1.3 **Point de charge compatible** : un Point de charge qui est enregistré dans la base de données qui est reproduite dans l'Application CARREFOUR ENERGIES® et pour lequel l'Application CARREFOUR ENERGIES® permet de mettre en œuvre un Service de Charge et d'Infrastructure unique, aux fins de l'exécution d'un contrat existant entre l'Utilisateur final et un Prestataire de services ou suite à un Achat In-App auprès d'un Prestataire de services dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®.
- 1.4 **Opérateur d'un Point de charge** : une partie qui gère une Infrastructure de charge et peut même éventuellement intervenir en tant qu'offreur de Services d'infrastructure uniques aux Utilisateurs finaux, ou qui peut offrir un accès à l'Infrastructure de charge à des Prestataires de services qui peuvent proposer des Services d'infrastructure uniques à des Utilisateurs finaux.
- 1.5 **Service d'infrastructure unique** : le service, fourni par un Prestataire de services à l'Utilisateur final, d'un usage unique à un Point de charge, actionné au moyen de l'application CARREFOUR ENERGIES®.
- 1.6 **Service de charge unique** : le service, fourni par un Prestataire de services à l'Utilisateur final, d'un service de charge unique à un Point de charge, actionné au moyen de l'application CARREFOUR ENERGIES®.
- 1.7 **Utilisateur final** : la personne physique ou morale qui a installé l'application CARREFOUR ENERGIES® et souhaite éventuellement bénéficier d'un accès à un Point de charge compatible.
- 1.8 **Véhicule électrique** : un véhicule routier qui est entièrement entraîné par un moteur électrique, et/ou un véhicule hybride qui est partiellement entraîné par un moteur électrique, que ce véhicule utilise ou non l'électricité stockée dans une batterie, rechargeable en utilisant un Point de charge.
- 1.9 **Achat In-App** : l'application CARREFOUR ENERGIES® permet d'effectuer des achats depuis l'application auprès des Prestataires de services pour la fourniture de Services de charge et d'infrastructure uniques offerts par des Prestataires de services externes. La conclusion de ces Achats In-App conduit à un lien dans un environnement qui est géré par un Prestataire de services. Allego, en sa qualité de fournisseur de l'application, n'est pas une partie à cet achat effectué à partir du lien et n'a en cette qualité à partir du lien aucun contrôle sur les dispositions que l'Utilisateur final et le Prestataire de services peuvent convenir.

- 1.10 **Infrastructure de charge** : tous les Points de charge pris ensemble, tant les Points de charge compatibles que les Points de charge non compatibles, qui sont gérés par les Opérateurs de points de charge, éventuellement Allego ou des filiales ou des sociétés sœurs de Allego, et qui peuvent appartenir à Allego ou à ses filiales ou sociétés sœurs ou à des tiers, et avec lesquels Allego ou ses filiales ou sociétés sœurs ont conclu un contrat en vue d'une intégration dans une application comme l'application CARREFOUR ENERGIES®, et où les Prestataires de services offrent éventuellement des services de charge et d'infrastructure.
- 1.11 **Point de charge** (prise de courant): une installation en un lieu semi-public, public ou privé qui peut être utilisée pour charger la batterie d'un Véhicule électrique.
- 1.12 **Session de charge** : une session au cours de laquelle un Véhicule électrique est chargé auprès de Points de charge compatibles dans le cadre d'un Service de charge et d'infrastructure unique et qui est initiée depuis l'application CARREFOUR ENERGIES®.
- 1.13 **Point de charge non compatible** : un Point de charge qui est enregistré dans la base de données qui est reproduite dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®, mais pour lequel l'Application CARREFOUR ENERGIES® ne permet pas d'initier un Service de Charge et d'Infrastructure unique au moyen de l'Application CARREFOUR ENERGIES®.
- 1.14 **Contrat** : le contrat par lequel, au moyen de la mise à disposition de l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'accès à des informations sur les Points de charge, l'accès à des dispositifs de mise en œuvre d'un Service de charge et d'infrastructure unique et l'accès à des Achats In-App auprès de Prestataires de services externes sont offerts à l'Utilisateur final, et dont les présentes Conditions générales font indissolublement partie intégrante.
- 1.15 **Plateforme** : le site web depuis lequel l'Application CARREFOUR ENERGIES® peut être téléchargée.
- 1.16 **Application CARREFOUR ENERGIES®**: l'application proposée par Allego pour iOS et Android sur la base de laquelle l'Utilisateur final obtient l'accès à des informations sur les Points de charge, l'accès à des dispositifs de mise en œuvre d'un Service de charge et d'infrastructure unique et l'accès à des Achats In-App auprès de Prestataires de services externes en vue du charge de son Véhicule électrique.
- 1.17 **Prestataire de services** : un offreur de Service de charge unique, de Service d'infrastructure unique, ou des deux, à un Utilisateur final.

2. Installation, fonctionnement et utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES®

2.1 L'Application CARREFOUR ENERGIES® est distribuée par Allego par l'intermédiaire de la Plateforme dont le contenu numérique peut être téléchargé. Pour pouvoir utiliser l'Application CARREFOUR ENERGIES®, vous allez sur la Plateforme sur laquelle vous vous enregistrez auprès de l'exploitant de la Plateforme. Ce faisant, vous êtes lié(e) par les conditions d'utilisation concernées et les conditions générales de l'exploitant de la Plateforme. La relation contractuelle entre vous et l'exploitant en ce qui concerne votre utilisation de la Plateforme est indépendante de la relation contractuelle que vous établissez directement avec Allego pour l'utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES® sur le fondement du Contrat. En cas de problèmes suite à l'utilisation de la Plateforme, vous devez immédiatement prendre contact avec l'exploitant de la Plateforme en sa qualité de cocontractant. L'Article 11 (exclusion de responsabilité) s'applique à ce Contrat.

2.2 L'Application CARREFOUR ENERGIES® peut être téléchargée sur un terminal mobile compatible qui utilise iOS ou Android.

2.3 Avant de pouvoir utiliser l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'Utilisateur final doit créer un compte d'utilisateur ou se connecter en tant qu'utilisateur invité. S'il crée un compte d'utilisateur, l'Utilisateur final peut de manière autonome et à tout moment modifier ses

paramètres de compte personnels, comme les données relatives au Véhicule électrique, les données de la carte de charge et/ou les données relatives au paiement. Pour pouvoir créer un compte d'utilisateur, l'Utilisateur final doit disposer d'une adresse e-mail valide ou se connecter par l'intermédiaire d'un compte Facebook ou Google+.

3. Droit d'utilisation

3.1 Allego donne à l'Utilisateur final l'autorisation d'utiliser l'Application CARREFOUR ENERGIES® pour une durée indéterminée pour :

1. trouver et commenter des Points de charge compatibles et non compatibles ;
2. actionner les dispositifs de mise en œuvre d'un Service de charge et d'infrastructure unique de Prestataires de services à des Points de charge compatibles, aux fins de l'exécution d'un contrat existant avec un Prestataire de services ou suite à un Achat In-App auprès d'un Prestataire de services.
3. la réalisation d'Achats In-App auprès des Prestataires de services pour pouvoir actionner les Points de charge compatibles, notamment la conclusion d'un contrat et le paiement en vue de l'achat d'un Service de charge et d'infrastructure unique qui est offert par des Prestataires de services.

3.2 La licence fournie pour l'Application CARREFOUR ENERGIES® est incessible. En cas d'utilisation de l'application, il est interdit :

1. de mettre l'application à disposition sur un réseau (peer to peer) ou de la mettre de quelque autre manière à la disposition de tiers ;
2. de louer ou de vendre l'application ;
3. de fournir une sous-licence pour l'utilisation de l'application ; et
4. de modifier l'application, de rechercher le code source et/ou de développement des œuvres dérivées de l'application.

3.3 Allego a à tout moment le droit de résilier la licence avec effet immédiat si l'Utilisateur final viole les présentes Conditions générales, fait un usage abusif de l'application, ou s'il est décidé de ne plus maintenir l'Application CARREFOUR ENERGIES® opérationnelle.

3.4 L'Utilisateur final est à tout moment libre de résilier la licence avec effet immédiat, en envoyant un e-mail à info@smoovapp.eu, avec la demande de suppression du compte d'utilisateur concerné, ce qui entraîne l'extinction immédiate du droit d'utilisation.

4. Usage abusif de l'application

4.1 On entend par usage abusif de l'application : l'utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES® d'une autre manière que celle décrite dans les présentes Conditions générales, ainsi que l'utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES® d'une manière qui porte atteinte à des droits de tiers. L'usage abusif de l'application est punissable. Allego peut à tout moment signaler un usage abusif à la police et/ou à la justice.

5. Utilisation d'informations/Respect de la vie privée

5.1 L'Utilisateur final, en installant l'Application CARREFOUR ENERGIES®, donne son accord pour le traitement, la conservation et l'utilisation des informations renseignées par l'Utilisateur final pour autant que cela soit raisonnablement nécessaire ou souhaitable pour le bon fonctionnement de l'Application CARREFOUR ENERGIES®, le développement de l'Application CARREFOUR ENERGIES® et pour offrir l'accès à l'Infrastructure de charge au moyen de l'Application CARREFOUR ENERGIES®. Allego traitera, conservera et utilisera les informations fournies par l'Utilisateur final conformément à la législation en vigueur.

5.2 L'autorisation de l'Utilisateur final concerne les données suivantes : données de paiement, données de localisation, données relatives au charge et à la carte de charge, données du véhicule, numéro de téléphone, le type de messages que l'Utilisateur final souhaite recevoir, et le feedback fourni par l'Utilisateur final. Allego enregistrera ces données de manière temporaire, d'une manière anonyme et qui ne permette pas de remonter jusqu'à l'utilisateur final (à l'exception des données de localisation, voir article 6). Dans le compte d'utilisateur de l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'Utilisateur final peut consulter les données qui sont stockées par Allego.

5.3 Les données de paiement font exception aux dispositions des points 5.1 et 5.2. Celles-ci ne seront jamais enregistrées par l'application CARREFOUR ENERGIES®. Les données de paiement telles que, sans s'y limiter, le numéro IBAN de compte bancaire, ne sont enregistrées que par le Prestataire de services ou par un prestataire de services de paiement qu'il mandate dans les conditions qu'il fixe.

5.4 Allego signale à l'Utilisateur final qu'elle peut, sur le fondement de la loi sur la protection des données personnelles (*Wet bescherming persoonsgegevens*), article 8, point b, transmettre à des tiers les informations fournies par l'Utilisateur final dans le cadre d'un Contrat aux fins de l'exécution de ce Contrat. Sur le fondement de la loi susmentionnée, Allego peut être tenue de fournir les données personnelles de l'Utilisateur final à des tiers si cela est nécessaire en vertu d'une prescription légale. Pour les fins susmentionnées, Allego n'a pas besoin de l'autorisation de l'Utilisateur final.

6. Données de localisation

6.1 Pour faire fonctionner l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'app doit être informée du lieu dans lequel l'Utilisateur final se trouve. Avec ces données, l'app peut signaler à l'Utilisateur final un Point de charge compatible situé à proximité.

7. Exclusion de responsabilité

7.1 En installant l'Application CARREFOUR ENERGIES® l'Utilisateur final convient qu'il protégera et garantira intégralement Allego, et les administrateurs, membres de son conseil de surveillance, salariés, investisseurs, sous-traitants et cocontractants de celle-ci contre toute responsabilité ou (autre) créance à l'égard de tiers qui apparaissent (directement ou indirectement) suite au non-respect imputable des présentes Conditions générales par l'Utilisateur final. Ce faisant, l'Utilisateur final renonce à tout droit de recours contre les parties susmentionnées.

7.2 L'utilisateur final sait et accepte que l'utilisation de l'Application CARREFOUR ENERGIES® est à ses propres risques (Allego n'accepte aucune responsabilité à cet égard). Le bon fonctionnement et la qualité de l'Application CARREFOUR ENERGIES® dépendent de la bonne utilisation de celle-ci par l'Utilisateur final. Allego ne donne aucune garantie sur le fonctionnement ou la qualité de l'Application CARREFOUR ENERGIES® ni sur l'exactitude ou la précision des informations fournies par l'Application CARREFOUR ENERGIES®, ni sur la rapidité ou la qualité des informations éventuellement fournies dans le cadre de l'Application CARREFOUR ENERGIES®. Allego n'est pas tenue de mettre à jour ou de corriger l'Application CARREFOUR ENERGIES®. Ce qui précède est notamment déterminé (mais sans s'y limiter) par le fait que l'Application CARREFOUR ENERGIES® est dépendante de l'utilisation d'internet, ainsi que de la possibilité de recevoir des messages (SMS) et de l'acquisition d'une localisation par GPS, du fonctionnement du téléphone mobile, de réseaux et services (mobiles) de tiers. Pour favoriser le bon fonctionnement de l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'Utilisateur final est entre autres (mais sans s'y limiter) responsable de :

- la fourniture correcte de données telles que (entre autres) une adresse e-mail, les données du Véhicule électrique, les données relatives à la carte de charge et les données de paiement. L'Utilisateur doit immédiatement intégrer les modifications de ces données par l'intermédiaire de son compte personnel dans l'Application CARREFOUR ENERGIES® ;
- la sécurité de son mot de passe pour l'accès à l'Application CARREFOUR ENERGIES® et des autres codes d'accès éventuels pour l'utilisation du téléphone mobile compatible ;
- l'utilisation abusive de l'Application CARREFOUR ENERGIES® en cas de perte ou de vol du téléphone mobile compatible ;
- l'introduction du bon numéro unique du Point de charge et du numéro de prise ;
- de l'utilisation de la fonctionnalité GPS dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®.

8. Modification de l'application

8.1 Allego a le droit de modifier l'Application CARREFOUR ENERGIES® (par exemple en cas de mise à jour ou si des modifications de l'application ou de la législation applicable [ou de son interprétation] le rendent nécessaire), de l'interrompre, ou d'y mettre fin sans préavis, les modifications étant publiées sur <https://www.smoovapp.eu/fr-fr/carrefour-energies> . Allego n'est pas responsable du dommage qui découle ou pourrait découler d'un(e) tel(le) modification, arrêt ou cessation.

9. Propriété intellectuelle

9.1 « CARREFOUR ENERGIES® » est une marque commerciale déposée de Carrefour.

9.2 L'Utilisateur final en est informé et est informé de ce que l'Application SMOOV® contient des informations dont Allego est propriétaire, y compris les processus, méthodes de travail, logiciels, dessins, textes, créations et savoir-faire, y compris sans s'y limiter les droits prévus par la loi néerlandaise sur le droit d'auteur de 1912 (*Auteurswet 1912*), la loi néerlandaise de 1995 sur le brevet (*Rijksoctrooiwet 1995*), la Loi uniforme Benelux en matière de Dessins ou Modèles, la loi sur les droits voisins (*Wet op de naburige rechten*), la loi sur la topographie (*Topografiewet*), la loi sur les banques de données (*Databankenwet*) et la réglementation liée aux lois susmentionnées.

9.3 L'Utilisateur final respectera ces droits et n'utilisera les informations susmentionnées que pour une utilisation normale de l'application comme décrit dans les présentes Conditions générales.

CHAPITRE 2

10. Utilisation des Services de charge et d'infrastructure uniques

10.1 L'Application CARREFOUR ENERGIES® permet à l'Utilisateur final de recourir à un Service de charge et d'infrastructure unique, que l'Utilisateur final reçoit en vertu d'un contrat conclu avec un Prestataire de services.

10.2 Pour utiliser un Service de charge et d'infrastructure unique, l'Utilisateur final a besoin d'un contrat avec un Prestataire de services. Si l'Utilisateur final n'a pas encore conclu de contrat avec un Prestataire de services, l'Utilisateur final peut, au moyen d'un lien sur l'Application CARREFOUR ENERGIES®, conclure avec un Prestataire de services un

contrat pour l'achat d'un Service de charge et d'infrastructure unique et payer depuis cet endroit le Prestataire de services.

10.3 L'Utilisateur final respectera, lors de l'utilisation des Points de charge, toutes les prescriptions en vigueur en ce qui concerne la charge, à savoir tant les prescriptions émanant d'Allego et du Prestataire de services que les éventuelles prescriptions légales applicables (en matière de sécurité et autres).

10.4 Allego ne garantit aucune proximité des Points de charge ni l'accessibilité ou une bonne accessibilité des Points de charge. Allego ne garantit pas non plus que les Points de charge fonctionneront à tout moment sans interruption et/ou dérangement ou qu'ils seront toujours accessibles.

10.5 Allego a à tout moment le droit de supprimer sans préavis un ou plusieurs Points de charge dans l'application CARREFOUR ENERGIES®.

11. Responsabilité

11.1 Un Point de charge fonctionne à l'aide de l'infrastructure de communication nécessaire (publique ou non) comme les liaisons internet (mobiles). Allego ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou exempt de pannes d'une telle infrastructure. Allego n'accepte aucune responsabilité relative à l'accès à la Plateforme au sens de l'article 2 du présent Contrat et à l'utilisation de cette plateforme.

11.2 L'Utilisateur final est responsable du dommage découlant d'une utilisation non experte ou négligente d'un Point de charge et protège Allego contre toute revendication de tiers à cet égard. L'Utilisateur final exonère également Allego de quelconques revendications de tiers en rapport avec des comportements ou des circonstances qui sont imputables à l'Utilisateur final et/ou dont les risques lui incombent.

11.3 Allego est responsable du dommage subi par l'Utilisateur final suite à un manquement imputable à Allego dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles à l'égard de l'Utilisateur final, à la condition que l'Utilisateur final informe Allego par écrit dans un délai de 10 jours ouvrables suivant le jour où il a constaté ou aurait raisonnablement dû constater le manquement ou l'irrégularité, mettant alors Allego en demeure dans la mesure où cela est légalement exigé, et offrant un délai raisonnable pour exécuter les obligations concernées.

11.4 La responsabilité mentionnée au paragraphe précédent est limitée — si et dans la mesure où cela est possible dans le respect des dispositions juridiques impératives en matière de responsabilité — au dommage direct.

11.5 Allego n'est pas responsable du dommage que l'Utilisateur final a pu subir en raison de l'impossibilité de charge ou de charge complet du Véhicule électrique, ou en rapport avec l'utilisation ou le fonctionnement d'un Point de charge ou avec le contrat ou le paiement entre l'Utilisateur final et un Prestataire de services.

Allego n'est pas responsable si le Véhicule électrique n'a pas pu être chargé (ou n'a pas pu être chargé en toute sécurité) en raison d'un défaut du Véhicule électrique et/ou des accessoires utilisés, comme les câbles.

11.6 La responsabilité d'Allego pour le dommage indirect est exclue.

11.7 Les limitations mentionnées dans les paragraphes précédents du présent article deviennent caduques si et dans la mesure où le dommage est la conséquence de la faute intentionnelle ou de la faute grave d'Allego.

11.8 Allego n'est tenue de respecter aucune obligation si elle en est empêchée par une situation de force majeure.

CHAPITRE 3 TARIFS ET PAIEMENT

12. Frais

12.1 L'Application CARREFOUR ENERGIES® peut être téléchargée gratuitement.

12.2 Pour l'utilisation des Services de charge et d'infrastructure uniques, une rémunération est facturée par les Prestataires de services. Allego, en sa qualité de fournisseur d'application, n'est pas partie à cette rémunération ou à ce Service de charge et d'infrastructure unique.

12.3 Les tarifs des Points de charge sont mentionnés dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®. Ce sont les tarifs des Prestataires de services. Si l'Utilisateur final choisit d'utiliser un Service de charge et d'infrastructure unique au moyen d'un Achat In-App d'un Prestataire de services, le Prestataire de services pourra facturer ce tarif. Si l'Utilisateur final choisit d'utiliser un Service de charge et d'infrastructure unique au moyen d'un numéro de carte de charge enregistré et validé dans son compte d'utilisateur dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'Utilisateur final dispose alors déjà d'un contrat avec un Prestataire de services pour la fourniture de services de charge et d'infrastructure, et l'utilisation constitue alors une exécution de ce contrat que l'Utilisateur final a conclu avec le Prestataire de services qui a fourni la carte de charge : les frais facturés peuvent alors s'écarter des tarifs affichés dans l'Application CARREFOUR ENERGIES® parce que ces frais facturés sont gérés par le contrat existant entre l'Utilisateur final et le Prestataire de services, et le tarif affiché est alors simplement un tarif qui est facturé par le Prestataire de services qui gère le Point de charge au Prestataire de services qui a fourni la carte de charge.

13. Enregistrement et utilisation de la carte de charge enregistrée dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®

13.1 L'Utilisateur final peut enregistrer et valider un numéro de carte de charge dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®.

13.2 Lorsque l'Utilisateur final procède à l'achat d'un Service de charge et d'infrastructure unique au moyen d'un numéro de carte de charge validé dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®, l'Utilisateur final déclare qu'il possède un contrat conclu avec le Prestataire de services dont il possède un numéro de carte de charge enregistré et validé dans l'Application CARREFOUR ENERGIES® et que son utilisation exprime sa volonté d'acheter un Service de charge et d'infrastructure unique du Prestataire de services dont il possède un numéro de carte de charge qu'il a enregistré et validé dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®, et que cela vaut exécution de son contrat avec ce Prestataire de services.

13.2 L'Utilisateur final déclare qu'il comprend que la Session de charge de l'Utilisateur final est facturée auprès du Prestataire de services dont il possède un numéro de carte de charge enregistré et validé dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®. L'Utilisateur final paiera ensuite le Service de charge et d'infrastructure unique à ce Prestataire de services. La rémunération de ce Service de charge et d'infrastructure unique est gérée par son contrat avec le Prestataire de services dont il possède un numéro de carte de charge enregistré et validé dans l'Application CARREFOUR ENERGIES®.

14. Partenariat avec les « Carte Carrefour » et « Carte Pass »

14.1 Les Utilisateurs finaux qui sont titulaires d'une carte Carrefour ou d'une carte Pass pourront entrer leur numéro de carte qui est au verso de la carte afin de bénéficier d'avantages, uniquement sur les Points de charge « AC 22 » de l'Opérateur d'un Point de charge « EV Cars ». Ce bénéfice est strictement limité aux porteurs de ces carte. Toute utilisation non personnelle, revente ou cession de cet avantage est strictement interdit.

14.2 A chaque recharge sur les les Points de charge « AC 22 » de l'Opérateur d'un Point de charge « EV Cars » le numéro de la carte sera validé par les services de carte Carrefour ou carte Pass afin de confirmer les avantages liés à la demande de charge.

14.3 Les utilisateurs dont les numéros de carte Carrefour ou de la carte Pass auront été validés bénéficieront d'une session de charge gratuite d'une heure par jour sur les Points de charge « AC 22 » de l'Opérateur d'un Point de charge « EV Cars ». Si le temps de charge de la session dépasse une heure alors l'Utilisateur final sera facturé par l'Application CARREFOUR ENERGIES® au tarif et aux conditions affichés dans l'application.

CHAPITRE 4 DIVERS

15 Autres dispositions et droit applicable

15.1 Allego a à tout moment le droit de modifier unilatéralement le contenu des présentes Conditions générales.

15.2 Allego a le droit d'engager des tiers pour l'exécution du Contrat ou de céder à un tiers tout ou partie des droits et obligations qui découlent du Contrat. L'Utilisateur final donne dès à présent par les présentes son autorisation pour la cession à un tiers de sa relation juridique avec Allego.

15.3 Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions générales est ou devient, pour quelque raison que ce soit, nulle ou invalide, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et les parties prévoiront d'un commun accord une disposition de remplacement conservant autant que possible l'objectif et la portée de la disposition qui doit être remplacée.

15.4 Le droit néerlandais s'applique au présent Contrat et aux présentes Conditions générales. Les éventuels différends qui ont un rapport avec ceux-ci et/ou qui en découlent sont soumis au Tribunal de la Gueldre (*Rechtbank Gelderland*), avec Arnhem comme lieu des audiences.